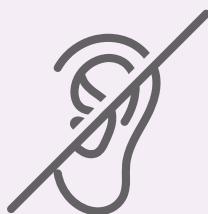


## GUIDE



# Guide Handicap & Vieillissement Deux-Sèvres (79)

**Je suis en situation de handicap et je vieillis.**  
**Ce guide me permet de connaître les aides, services,  
établissements et associations qui existent dans mon  
département.**

Le GCSMS Appui&Vous 79, en collaboration avec les acteurs du handicap et du vieillissement du Département des Deux-Sèvres, a élaboré cet annuaire pour les usagers, qui est également utilisable par les professionnels intervenant auprès de ce public.

L'annuaire recense l'ensemble des établissements, services, aides, associations, informations sur les aidants pouvant intervenir dans les parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV). Il est réalisé dans le cadre du projet "Parcours des Personnes en situation de Handicap Vieillissantes des Deux Sèvres", financé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

Ce projet a pour objectif de faire un état des lieux de l'existant, des problématiques rencontrées et des initiatives locales pour porter une réflexion partagée sur les parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes. Il aboutit à la création d'une boîte à outils départementale sur le parcours des PHV et de leurs aidant(e)s, dans laquelle figure ce guide.

Avec ce guide, le GCSMS Appui&Vous 79 souhaite faciliter l'accès à l'information afin d'accompagner les personnes en situation de handicap vieillissantes dans l'accès à l'information.

### **Qu'est-ce qu'une personne en situation de handicap vieillissante ?**



Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ou la cause, avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement.

CNSA, 2010

→ La situation de handicap a donc précédé les premiers signes du vieillissement.

L'âge seuil pour catégoriser une personne en situation de handicap de "vieillissante" se situe aux alentours de 45 ans.

# GLOSSAIRE

**AAH** : Allocation aux **A**dultes **H**andicapés

**ADAPEI** : Association **D**épartementale de **P**arents et d'**A**mis de personnes handicapées mentales

**ADM**R : Aide à Domicile en Milieu Rural

**ALEPAN** : Association de Loisirs Éducatifs pour les Personnes avec Autisme dans le Niortais

**ALS** : Allocation de Logement Sociale

**APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie

**APL** : Aide Personnalisée au Logement

**APF France Handicap** : Association des Paralysés de France

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASH** : Aide Sociale à l'Hébergement

**ASPA** : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

**ASI** : Allocation Supplémentaire d'Invalidité

**ATI** : Association Tutélaire et d'Insertion

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

**CDH** : Comité Départemental Handisport

**CDOS** : Comité Départemental Olympique et Sportif

**CDSA** : Comité Départemental du Sport Adapté

**CFPPA** : Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

**CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CSC** : Centre Socio-Culturel

**DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination

**EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

**EMHV** : Équipe Mobile Handicap et Vieillissement

**ESAT** : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

# GLOSSAIRE

**GCSMS** : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

**GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle

**GIR** : Groupe Iso-Ressources

**GRS** : Guichet Ressources et Soutien aux familles

**MAPHA** : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Âgées

**MARPA** : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

**MARPAHVIE** : Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Adultes Handicapées Vieillissantes

**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée

**MDS** : Maison Départementale des Solidarités

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**PFR** : PlateForme d'Accompagnement et de Répit pour les Aidants

**PHV** : Personne en situation de Handicap Vieillissante

**SAD** : Service Autonomie à Domicile

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SSIAD** : Service de Soins Infirmiers A Domicile

**T21** : Trisomie 21

**TND** : Troubles du Neuro-Développement

**TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme

**UAAT** : Un Avenir Après le Travail

**UDAFAF** : Union Départementale des Associations Familiales

**UNAFAM** : Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

**UPHV** : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes

# SOMMAIRE

## 1. LA VIE AU QUOTIDIEN

Droits et accompagnement administratif.....	2-5
Aides financières.....	6-9
Dispositifs et services d'accompagnement à domicile.....	10-11
Activité physique sportive adaptée.....	12-13

## 2. LA SANTÉ

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).....	15
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).....	16
Mutuelle Santé.....	17
Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).....	18
Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 79).....	19
ICOPE.....	20

## 3. L'HÉBERGEMENT

Hébergements non médicalisés.....	22-24
Habitat intermédiaire.....	25-26
Hébergements médicalisés.....	27-30
FICHE MEMO - Aides financières en établissement.....	31
Autres modalités d'accueil.....	32

# SOMMAIRE

## 4. LA VIE SOCIALE

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).....	34
Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM).....	35
Centre Socio-Culturel (CSC).....	36
Démarche Un Avenir Après le Travail (UAAT).....	37

## 5. LE SOUTIEN AUX AIDANTS

Plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants (PFR).....	39
Associations pour du répit aux aidants.....	40-42
<b>Contacts utiles.....</b>	<b>43</b>

## 1

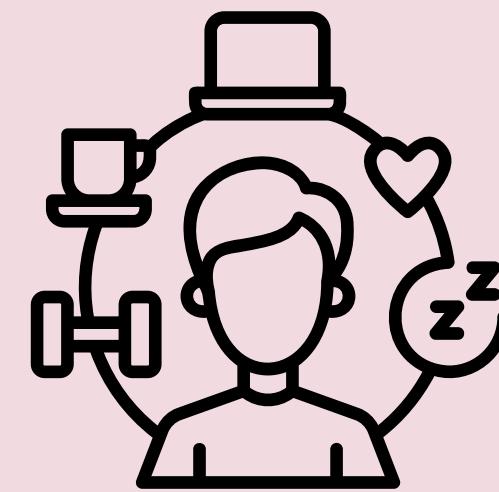
## LA VIE AU QUOTIDIEN

**2-5 Droits et accompagnement administratif**

**6-9 Aides financières**

**10-11 Dispositifs et services d'accompagnement à domicile**

**12-13 Activité physique sportive adaptée**



## 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



### Droits et accompagnement administratif

#### Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Je ne sais pas à qui m'adresser pour faire une demande ou connaître mes droits. Qui peut m'accompagner ?



📞 : 05 49 04 41 30

#### \* Objectif principal

La MDPH a pour mission de centraliser toutes les démarches liées au handicap, dans une logique de guichet unique. Son but est de garantir une égalité d'accès aux droits, à la compensation du handicap et aux aides adaptées.

Pour cela, une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins des personnes, afin de proposer des réponses personnalisées.

#### \* Missions de la MDPH

- Informer et orienter les personnes handicapées et leurs proches
- Évaluer les besoins de compensation (aide humaine, aménagement, scolarisation...)
- Proposer un plan personnalisé d'accompagnement
- Attribuer des droits (AAH, PCH, cartes mobilité inclusion, orientation vers des structures...)
- Suivre l'évolution de la situation de la personne en situation de handicap



#### \* Public concerné

- Toutes les personnes en situation de handicap, sans limite d'âge,
- Les familles et aidants,
- Les professionnels accompagnant ces publics.

Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/les-personnes-handicapees/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph79>

HORAIRES D'OUVERTURE : 8H30-12H30 et 13H30-17H15

3

## 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



### Droits et accompagnement administratif

#### Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Les MDS sont des lieux où je peux être écouté(e), aidé(e) et conseillé(e).

Des professionnels m'aident à trouver des solutions près de chez moi.

Je peux m'y rendre si j'ai besoin :

- d'avoir le soutien d'un travailleur social pour mes démarches,
- de poser des questions sur le handicap, la vieillesse, le logement, les aides sociales...

Un référent handicap peut m'aider à remplir mon dossier  
MDPH.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site du Conseil départemental :  
<https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/guide-des-aides/allocation-personnalisée-d'autonomie-apa>

#### MDS DU BRESSUIRAIS

##### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

Boulevard de Thouars  
Parc de Bocapole 79300 Bressuire  
05 49 65 05 07  
mds-bressuirais@deux-sevres.fr

##### ◆ ANTENNE DE CERIZAY

9 rue du Pas des Pierres  
Résidence du Bocage (1<sup>er</sup> étage)  
79140 Cerizay  
05 49 80 56 92

##### ◆ ANTENNE DE MAULÉON

2 Grand Rue  
79700 Mauléon  
05 49 81 93 34

##### ◆ ANTENNE DE MONCOUTANT

19 avenue du Maréchal Juin  
79320 Moncoutant  
05 49 72 62 75



#### MDS DU THOUARSAIS

##### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

4 rue Gambetta 79100 Thouars  
05 49 68 07 33  
mds-thouarsais@deux-sevres.fr

#### MDS DE GÂTINE

##### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

20 rue de la Citadelle  
79200 Parthenay  
05 49 64 41 11  
mds-gatine@deux-sevres.fr

##### ◆ ANTENNE DE COULONGES-SUR-L'AUTIZE

20 rue de l'Épargne  
79160 Coulonges-sur-l'Autize  
05 49 16 10 11

##### ◆ ANTENNE DE MAZIÈRES-EN-GÂTINE

Château de la Ménardière  
79310 Mazières-en-Gâtine  
05 49 63 31 03

##### ◆ ANTENNE DE SAINT-LOUUP-LAMAIRÉ

1 cours Georges Marsault  
79600 St-Loup-Lamairé  
05 49 63 19 14

#### MDS DU NIORTAIS

##### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

21 rue de Pierre 79000 Niort  
05 49 79 06 04  
mds-niortais@deux-sevres.fr

##### ◆ ANTENNE DE NIORT - LES SABLIERES

90 bis rue des Sablières  
79000 Niort  
05 49 04 18 60

##### ◆ ANTENNE DE NIORT - TOUR CHABOT

18 rue Georges Méliès  
79000 Niort  
05 49 73 21 91

##### ◆ ANTENNE DE NIORT - AVENUE DE LIMOGES

65 avenue de Limoges  
79000 Niort  
05 49 28 05 04

##### ◆ ANTENNE DE NIORT - SAINTE-PEZENNE

7 avenue François de Malherbe  
79000 Niort  
05 49 73 46 50

##### ◆ ANTENNE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

7 rue de la Victoire  
79270 Frontenay-Rohan-Rohan  
05 49 77 10 60

#### MDS DU MELLOIS-HAUT VAL DE SÈVRE

##### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

Place du Centenaire  
79400 Saint-Maixent-l'École  
05 49 76 22 92  
mds-melloishautvaldesevre@deux-sevres.fr

##### ◆ ANTENNE DE MELLE

4 rue de la Béronne  
79500 Melle  
05 49 27 02 28

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Droits et accompagnement administratif

### Mesures de protection juridique : tutelle, curatelle et habilitation familiale

#### \* A quoi ça sert ?

Quand je ne peux plus gérer seul(e) mes papiers, mon argent ou certaines décisions à cause de la maladie, d'un handicap ou du vieillissement, un juge peut décider de me protéger.

Il existe plusieurs solutions :

- **La curatelle** : je fais les choses moi-même, mais quelqu'un m'aide pour les démarches importantes.
- **La tutelle** : quelqu'un fait les démarches à ma place pour m'aider au quotidien.
- **L'habilitation familiale** : un ou plusieurs membres de ma famille proche représentent mes droits.

#### \* Qui peut être mon tuteur ou curateur ?

- Un membre de ma famille,
- Une personne de confiance,
- Ou, si personne dans mon entourage ne peut le faire, un professionnel nommé par le juge.

Je ne peux plus gérer seul(e) mes papiers, mes démarches ou mes décisions, il existe des solutions pour m'aider à me protéger



#### \* Comment faire la demande ?

- Je remplis un formulaire officiel,
- Je joins un certificat médical rempli par un médecin agréé (la liste est sur internet ou au tribunal),
- J'envoie le dossier complet au Tribunal Judiciaire.

#### \* A savoir

- C'est le juge des contentieux de la protection qui prend la décision.
- La mesure peut-être renforcée ou levée, selon le souhait ou l'évolution de la situation de la personne.
- Les organismes de mesures de protection (UDAF\*, ATI\*) peuvent aider toute personne à comprendre les mesures de protection et, si besoin, assurer elle-même le rôle de tuteur ou curateur d'un proche.



\*UDAF : Union départementale des associations familiales

\*ATI : Association tutélaire et d'insertion

Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/les-mesures-de-protection/la-curatelle>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Droits et accompagnement administratif

### Guichet Ressources et Soutien aux familles (GRS)

- Le GRS est un service gratuit et confidentiel proposé à toutes les familles des Deux-Sèvres.
- C'est l'UDAF qui propose le GRS.
- Il propose un accompagnement individualisé autour de nombreux sujets du quotidien :



#### Vie quotidienne et sociale

- Le logement
- Les aides sociales
- La parentalité

#### LE GRS PEUT M'AIDER SUR :



#### Santé et accompagnement médical

- La santé
- Le handicap
- La désignation d'une personne de confiance
- Les directives anticipées



#### Droits et démarches

- Les droits et démarches administratives
- Les mesures de protection juridique
- L'information et le soutien aux tuteurs et aidants familiaux

J'ai besoin d'aide pour comprendre mes droits ou faire mes démarches



: 05 49 04 76 38

#### \* Missions du GRS

- Être à l'écoute des familles et de leurs besoins
- Expliquer les droits et les démarches possibles
- Orienter vers les services ou aides adaptés à chaque situation.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://www.udaf79.fr/dependance-sante-vieillesse/grs/>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Aides financières

Je veux savoir quelles aides financières existent pour moi



### Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

J'ai au moins 20 ans (ou 18 ans sous certaines conditions) avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 %. J'ai des difficultés importantes pour accéder à l'emploi ou pour m'y maintenir, reconnues par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : je peux bénéficier de l'AAH sous certaines conditions.

#### \* Comment faire la demande ?

Pour faire la demande, je dois remplir un dossier auprès de la MDPH, avec un formulaire administratif, un certificat médical, un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois) et un justificatif d'identité à jour.



L'AAH peut se cumuler avec un salaire ou d'autres aides, selon mes ressources (à concurrence du montant total de l'AAH).

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/lallocation-aux-adultes-handicapes-aah>  
<https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/guide-des-aides/allocation-aux-adultes-handicapes-aahj>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Aides financières

Je veux savoir quelles aides financières existent pour moi



### Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

J'ai un handicap qui rend difficile ou impossible la réalisation d'activités du quotidien (me déplacer, me laver, communiquer...) : je peux bénéficier de la PCH.

Cette éligibilité doit avoir été constatée avant 60 ans.



La PCH peut se cumuler avec l'AAH, mais pas avec certaines autres aides comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) après 60 ans.

Je peux demander conseil à la MDPH ou à un travailleur social du département pour m'accompagner dans cette démarche.

#### \* La PCH c'est quoi ?

C'est une aide qui me permet de financer des aides humaines, techniques, aménagement de mon logement ou de mon véhicule, accompagnement ou transport.



#### \* Comment faire la demande ?

Ma demande sera étudiée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, qui évaluera mes besoins. Pour cela, je dois remplir un dossier comprenant un certificat médical et une présentation de ma situation, de mon handicap et de ses répercussions au quotidien.

Pour en savoir plus, je peux consulter le site du Département :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-prestation-de-compensation-du-handicap-pch>

<https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/guide-des-aides/prestation-de-compensation-du-handicap-pch>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Aides financières

### Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

#### \* L'APA, c'est quoi ?

Si j'ai **60 ans ou plus**, avec un GIR\* compris entre 1 et 4, je peux demander l'APA. C'est une aide financière pour m'aider à financer les interventions d'un Service Autonomie à Domicile (SAD).

Grâce à l'APA, je peux payer :

- une aide à domicile
- une partie du coût de l'hébergement en établissement.

Si j'ai 60 ans ou plus, avec un GIR compris entre 5 et 6, je peux bénéficier de :

- L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- L'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)

Je peux me rapprocher de ma caisse de retraite ou de ma mutuelle pour avoir plus de précisions.

\* **GIR** = Groupe Iso-Ressources : outil pour évaluer le niveau de perte d'autonomie.

J'ai 60 ans, à quelles aides financières ai-je droit ?



#### \* Comment faire la demande ?

Pour faire la demande d'APA, je peux récupérer le dossier sur Internet, ou dans une Maison des Solidarités.

Le dossier comprend :

- Un formulaire de demande
- Une évaluation des besoins à domicile, réalisée par une équipe médico-sociale



L'APA peut être cumulée avec :

- Des revenus personnels
- Certaines allocations (pensions, AAH...)



**! L'APA n'est pas cumulable avec la PCH.**

Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

<https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/guide-des-aides/allocation-personnalisee-dautonomie-apa>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/l-allocation-personnalisee-d-autonomie-apa>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Aides financières

### Caisses de retraite

#### \* Les caisses de retraite, c'est quoi ?

Une caisse de retraite est un service qui gère mes droits à la retraite, **si j'ai déjà travaillé**. Elle collecte mes salaires et revenus que j'ai reçus pendant ma période de travail.

La caisse de retraite me donne ensuite de l'argent lorsque j'arrête définitivement de travailler : elle remplace mes revenus.

#### \* Conditions pour avoir droit à la retraite

- Avoir travaillé un certain nombre de trimestres
- Avoir minimum 62 ans

Je peux partir à la retraite avant mes 62 ans si :

- j'ai commencé à travailler avant mes 20 ans,
- je suis en situation d'invalidité ou de handicap, de pénibilité ou en incapacité de travailler.



La pension de retraite peut être cumulée avec :

- Des revenus personnels
- Certaines allocations (pensions, AAH...)

J'ai 60 ans et j'ai déjà travaillé, à quelles aides financières ai-je droit ?



#### \* Comment faire la demande ?

Le montant de ma pension dépend du nombre de trimestres que j'ai travaillés, et de mon salaire moyen.

Pour avoir droit à cette pension, je dois faire la demande environ **6 mois avant ma date de départ à la retraite**.

Je fais la demande sur le site [info-retraite.fr](https://info-retraite.fr), qui regroupe toutes les caisses de retraite.

Lors de cette demande, je dois vérifier mon relevé de carrière, corriger s'il manque des périodes de travail, et transmettre les justificatifs demandés.

Une fois ma demande validée, je reçois une notification précisant le montant de ma pension et la date de début de versement.



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/aides-financieres/quelles-sont-les-aides-des-caisses-de-retraite>
- <https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>
- <https://www.aide-sociale.fr/aah-retraite/>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Dispositifs et services d'accompagnement à domicile

### Service Autonomie à Domicile (SAD)

#### \* Le SAD, c'est quoi ?

- Je peux faire appel à un SAD si j'ai besoin d'aide à domicile.
- Les SAD m'aident dans les gestes du quotidien : ménage, repas, hygiène, courses... tout en respectant mes habitudes et mes besoins.



#### \* Le SAD est fait pour moi si je suis :

- une personne âgée,
- une personne en situation de handicap,
- une personne dépendante.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-service-aide-accompagnement-domicile?departement=deux-sevres-79#container-result-query>



Je perds en autonomie et je n'arrive plus à faire le ménage, les courses, la toilette... Qui peut m'aider ?



#### \* Qui gère les SAD ?

- Une association (Croix-Rouge, Aide à domicile en milieu rural, etc.),
- Un organisme public (comme un centre communal d'action sociale, dit CCAS),
- Une entreprise privée.

#### \* A qui m'adresser pour avoir : une aide, la liste des SAD, programmer une intervention...?

Je peux faire une demande auprès :

- de mon centre communal d'action sociale (CCAS),
- de ma caisse de retraite principale,
- de la Maison Départementale des Solidarités (MDS);
- du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

L'aide dont j'ai besoin peut être prise en charge financièrement selon mes ressources et mon niveau d'autonomie.  
Je devrai remplir un dossier fourni par ces organismes.

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Dispositifs et services d'accompagnement à domicile

### Équipe Mobile Handicap & Vieillissement (EMHV)

#### \* Je peux être accompagné(e) par l'EMHV :

Si je suis une **personne en situation de handicap de plus de 45 ans** habitant dans le **nord des Deux-Sèvres**.

Cette équipe intervient chez moi ou dans ma structure d'hébergement, pour m'aider à rester en bonne santé, à préserver mon autonomie et à éviter les ruptures dans mon parcours.

#### \* Qui compose cette équipe ?

L'EMHV est une équipe qui regroupe des professionnels spécialisés dans le handicap et la gérontologie (infirmiers, psychologues, ergothérapeutes...).

Grâce à leur expertise, ils peuvent m'apporter un accompagnement global et personnalisé.

#### \* L'EMHV peut intervenir pour :

- évaluer ma situation et mes besoins,
- soutenir mes aidants et leur proposer du répit,
- m'accompagner dans une période de transition (déménagement, changement d'établissement...)
- préserver mes capacités (cognitives, physiques...),
- informer et conseiller les professionnels qui m'entourent,
- prévenir les situations de rupture dans mon parcours de vie.

Je vis avec un handicap et je commence à vieillir... Qui peut m'aider à rester autonome et à mieux vivre cette transition ?



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://gcsmsdelasevre.fr/lequipe-mobile/>

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Activité physique sportive adaptée

J'ai envie de bouger, de me sentir bien, de rencontrer du monde... Et si je participais à une activité adaptée ?



### \* L'activité physique sportive adaptée, c'est quoi ?

Ce sont des activités pour bouger un peu, comme la marche, la gym douce, la danse ou des jeux collectifs...

Ces activités sont adaptées à mon rythme et à mes capacités pour favoriser la participation et les loisirs.

### \* Pour qui ?

Ces activités sont faites pour toutes les personnes âgées, personnes en situation de handicap, PHV... accompagnées dans un foyer, un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), une maison d'accueil ou par un service à domicile.

### \* Quels objectifs ?

- Maintenir ou améliorer les capacités physiques et motrices
- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser le bien-être et la santé mentale
- Partager un moment de plaisir, créer du lien social
- Sortir de l'isolement,
- Découvrir de nouvelles activités.

### \* Qui encadre les APS ?

Les activités sont souvent encadrées par :

- des éducateurs sportifs,
- des animateurs socio-éducatifs,
- ou des professionnels formés à l'animation sportive adaptée.

Elles peuvent se faire dans l'établissement ou à l'extérieur avec des clubs ou des associations.

# 1 . LA VIE AU QUOTIDIEN



## Activité physique sportive adaptée

J'ai envie de bouger, de me sentir bien, de rencontrer du monde... Et si je participais à une activité adaptée ?



Voici une liste non exhaustive de structures desquelles je peux me rapprocher pour pratiquer une activité physique sportive adaptée. Elles peuvent me renseigner sur les conditions (inscription, coût, organisation...).

NOM DE LA STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE
<b>CDH 79</b> Comité Départemental Handisport 79	74 Rue de la Verrerie 79000 NIORT	05 49 32 30 65
<b>CDOS</b> Comité Départemental Olympique et Sportif	28 Rue de la Blauderie 79000 NIORT	05 49 06 61 10
<b>CDSA</b> Comité Départemental Sport Adapté	2 Avenue de l'Université 33400 TALENCE (siège)	07 77 23 68 16
<b>Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports</b>	16 Rue Tartifume 79000 NIORT	05 17 84 03 30

## 2



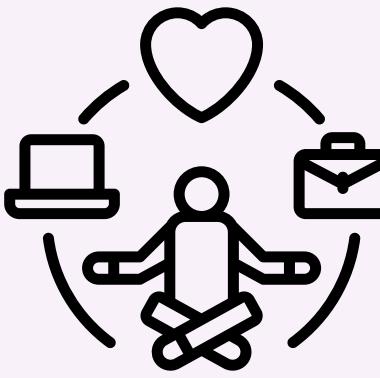
## LA SANTÉ

- 15 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**
- 16 Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**
- 17 Mutuelle Santé**
- 18 Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)**
- 19 Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 79)**
- 20 ICOPE**

## 2. LA SANTÉ

### Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Je vis à domicile et j'ai besoin d'un accompagnement global. Qui peut m'accompagner ?



#### \* Le SAMSAH, c'est quoi ?

- Si je suis en situation de handicap et que j'ai besoin d'un accompagnement à domicile ainsi que d'un **suivi médical, paramédical ou psychologique**, je peux être accompagné(e) par un SAMSAH.
- Le SAMSAH intervient directement à mon domicile ou dans mon lieu de vie pour m'aider à rester autonome.

**⚠ Pour en bénéficier, je dois faire une demande auprès de la MDPH.**



#### \* Le SAMSAH peut m'aider pour :

- **Le quotidien** : trouver ou garder un logement, faire mes démarches, gérer mon budget ;
- **Ma santé** : un infirmier, un psychologue, un ergothérapeute ou d'autres professionnels peuvent m'accompagner ;
- **Ma vie sociale ou professionnelle** : je peux être soutenu(e) pour sortir de l'isolement ou chercher un emploi ;
- **Mon autonomie** : on m'aide à construire mon projet de vie et à rester le plus autonome possible.

## 2. LA SANTÉ



### Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Je veux prendre soin de ma santé... Qui peut m'informer ou m'accompagner ?



- La CPAM propose des bilans de prévention santé pour m'aider à rester en bonne santé, à repérer les signes de fragilité ou à mieux vivre avec une maladie chronique.

**Je peux bénéficier de conseils, d'ateliers ou de bilans de prévention autour de plusieurs sujets :**



Faire le point sur les dépistages (cancers, IST) et les rappels de vaccination.



#### CES BILANS ME PERMETTENT DE :

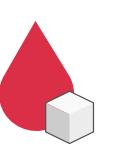
Aborder mes habitudes de vie :

- Alimentation,
- Activité physique,
- Sommeil...



Identifier des facteurs de risque de maladie chronique :

- Diabète
- Maladies cardio-vasculaires



**Comment en profiter ?**

- Je peux en parler à mon médecin traitant,
- Je peux contacter le Service prévention de la CPAM des Deux-Sèvres : ☎ 3646
- ou je peux consulter les actions en cours sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr).



Pour en savoir, je peux consulter le site :

<https://www.ameli.fr/deux-sevres/assure/sante/assurance-maladie/prevention-depistages-sante.fr>

## 2. LA SANTÉ



### Mutuelle santé

Je veux prendre soin de ma santé... Qui peut m'aider à payer les soins ?



#### \* La mutuelle santé, c'est quoi ?

Ma mutuelle me permet de **compléter les remboursements de la CPAM** lorsque je dois payer des soins en santé.

Elle m'aide à payer les consultations, les médicaments, les soins pour les yeux ou pour les dents par exemple.

#### \* La Complémentaire santé solidaire (C2S)

Si je n'ai pas beaucoup d'argent, il existe une mutuelle qui peut être gratuite selon mes revenus.

C'est la **Complémentaire santé solidaire (C2S)**, qui est gérée par la CPAM.

Je fais la demande auprès de la CPAM.

Si je n'ai pas de réponse au bout de deux mois après ma demande, elle est acceptée.

Pour m'aider à trouver une mutuelle santé, je peux aller sur le site  
<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/mes-demarches/trouver-un-organisme-complementaire>

En cas de changement de situation (retraite, déménagement...), je dois vérifier mes droits et adapter mon contrat si besoin.

Un contrat de mutuelle est valable un an, et doit être renouvelé chaque année.



Pour en savoir, je peux consulter le site :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/emprunter-et-sassurer/tout-savoir-sur-les-complementaires-sante-mutuelle#>



## 2. LA SANTÉ

### Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Si je suis en **perte d'autonomie**, âgé(e) ou en **situation de handicap**, je peux bénéficier de soins à domicile grâce à un SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile).

Ce service m'aide à rester chez moi tout en recevant les soins dont j'ai besoin.

J'ai besoin de soins à domicile... Quel service peut intervenir chez moi ?

Un SSIAD est un service médico-social qui me propose, à domicile :

- des infirmiers,
- des aides-soignants.

Ils viennent m'aider à m'habiller, à suivre un traitement, à m'installer ou à surveiller mon état de santé.

**SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)**

Je dois en parler à mon médecin traitant, qui fera une prescription médicale.

L'intervention est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, je n'ai donc rien à payer.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-soins-infirmiers-domicile?departement=deux-sevres-79#container-result-query>



Les professionnels du SSIAD peuvent m'aider pour :

- la toilette,
- les soins d'hygiène,
- les injections,
- les pansements,
- la surveillance médicale,
- l'aide à la prise de médicaments.

Je peux bénéficier du SSIAD si :

- j'ai 60 ans ou plus et je suis en perte d'autonomie,
- je suis plus jeune mais en situation de handicap ou de maladie chronique.

## 2. LA SANTÉ



### Dispositif d'Appui à la Coordination (DACP 79)

Je suis en situation complexe,  
qui peut m'aider à faire valoir mes droits ou  
à mettre en place des aides à domicile ?

#### \* Le DAC, c'est quoi ?

Si j'ai des difficultés pour faire valoir mes droits ou pour organiser des aides à domicile, je peux contacter le DAC.

Ce service peut m'aider à évaluer mes besoins et à faire les démarches nécessaires pour mettre en place un accompagnement adapté.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://www.dac-79.fr/le-dispositif-dappui-la-coordination>



## 2. LA SANTÉ

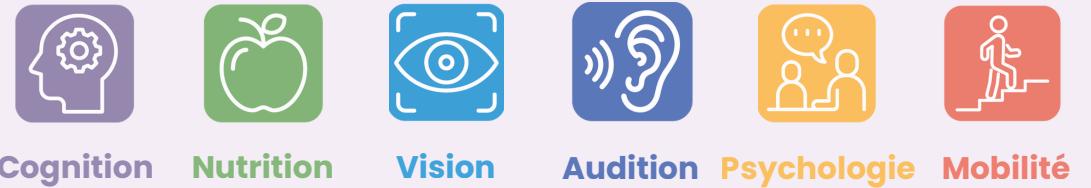
Je veux prendre soin de ma santé et rester autonome le plus longtemps possible, quelles ressources ?



### \* ICOPE, c'est quoi ?

ICOPE est un programme qui me permet d'évaluer mon autonomie en 15 minutes.

Grâce à une application sur mon téléphone, mon ordinateur ou ma tablette, je peux évaluer 6 fonctions essentielles :



Cognition Nutrition Vision Audition Psychologie Mobilité

Je peux également faire l'évaluation avec un livret en papier. Cette évaluation peut m'aider à rester autonome le plus longtemps possible.

### \* Qui peut m'évaluer ?

- Moi-même ou un proche
- La coordinatrice ICOPE 79
- Un professionnel de santé formé

Pour me faire accompagner, je contacte la coordinatrice ICOPE 79 au 06 26 77 63 55.

Si tout va bien, je refais l'évaluation 6 mois après.

Si une ou plusieurs des fonctions doivent être réévaluées, la coordinatrice ICOPE me recontacte pour effectuer une évaluation plus approfondie.

### \* Conditions pour effectuer l'évaluation

- Avoir 60 ans ou plus
- Être verbal
- Être lecteur(rice) si j'effectue l'évaluation seul(e)



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://www.icode.fr/>

# 3

## L'HÉBERGEMENT



- 22-24 Hébergements non médicalisés**
- 25-26 Habitat intermédiaire**
- 27-30 Hébergements médicalisés**
- 31 FICHE MEMO - Aides financières en établissement**
- 32 Autres modalités d'accueil**

### 3. L'HÉBERGEMENT

Je ne peux pas ou plus vivre seul(e). J'ai besoin d'un lieu de vie adapté à mon rythme, vers quel type de logement puis-je me tourner ?



#### Hébergements non médicalisés

##### \* Foyer d'hébergement

Le foyer d'hébergement accueille des personnes en situation de handicap léger/modéré, sans prise en charge médicale sur place. Il offre des solutions de logement collectif ou intégré dans l'habitat ordinaire, avec un accompagnement à la vie quotidienne.

L'entrée se fait sur orientation de la MDPH **pour les travailleurs d'ESAT**.



##### \* Foyer de vie

Le foyer de vie accueille des adultes en situation de handicap qui ne peuvent pas exercer d'activité professionnelle. Il offre un lieu de vie stable avec des activités adaptées et un accompagnement au quotidien. L'admission, sur orientation de la MDPH, nécessite un taux d'incapacité d'au moins 50 % reconnu par la CDAPH et une certaine **autonomie dans les gestes de la vie courante**.



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2005>  
<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15234>

## 3. L'HÉBERGEMENT

Je ne peux pas ou plus vivre seul(e). J'ai besoin d'un lieu de vie adapté à mon rythme, vers quel type de logement puis-je me tourner ?



### Hébergements non médicalisés

#### \* Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA)

La MARPA est une petite résidence située en milieu rural, destinée aux **personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie**. Elle propose des chambres individuelles avec des espaces communs, et un accompagnement quotidien par une équipe non médicalisée.

#### \* Il existe quatre MARPA dans les Deux-Sèvres :

##### MARPA de Périgné

4 Allée de la Cure  
79170 PERIGNE

05 49 07 84 07

##### Les Cerisiers Blancs

4 Rue Saint Pierre Cersay  
79290 VAL EN VIGNES

05 49 66 18 96

##### MARPA de Couture d'Argenson

Rue du Cœur du Poitou  
79110 COUTURE D'ARGENSON

05 49 27 32 04

##### MARPA Les Tilleuls

28 Rue de la Roche  
Jacquelain  
Saint-Aubin-de-Baubigné  
79700 MAULEON  
 05 49 81 57 61

#### \* Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Adultes Handicapées Vieillissantes (MARPAHvie)

- Les MARPAHvie sont de petites unités de vie rurales destinées aux **adultes de 50 ans ou plus, en situation de handicap intellectuel**, ne nécessitant pas de surveillance médicale continue.
- Elles offrent un accompagnement médico-social adapté.
- L'admission se fait sur orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour des personnes vivant à domicile ou en foyer.

#### \* Il existe deux MARPAHvie dans les Deux-Sèvres :

##### MARPAHvie de Périgné

4 Allée de la Cure  
79170 PERIGNE  
 05 49 07 84 07

##### MARPAHvie de Couture d'Argenson

Rue du Cœur du Poitou  
79110 COUTURE D'ARGENSON  
 05 49 27 32 04

Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

**MARPA :** <https://www.marpa.fr/marpas/les-cerisiers-blancs/>  
<https://www.marpa.fr/marpas/les-tilleuls-4/>  
<https://www.melioris-association.fr/les-etablissements/marpa-couture-d-argenson-C43.html>  
<https://www.melioris-association.fr/les-etablissements/marpa-perigne-C44.html>

**MARPAHvie :** <https://www.melioris-association.fr/les-etablissements/marpathvie-perigne-C46.html> / <https://www.melioris-legrandfeu.fr/melioris/melioris-marpathvie-couture-C44.html>

### 3. L'HÉBERGEMENT

Je ne peux pas ou plus vivre seul(e). J'ai besoin d'un lieu de vie adapté à mon rythme, vers quel type de logement puis-je me tourner ?

#### Hébergements non médicalisés



✿ **Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées (MAPHA)**

- La MAPHA est une structure médico-sociale destinée aux **personnes en situation de handicap vieillissantes**. Elle propose un accompagnement adapté pour maintenir les acquis et assurer la continuité du parcours de vie.
- Elle accueille des **adultes handicapés de plus de 50 ans** ne pouvant pas ou plus travailler. L'admission se fait sur orientation de la CDAPH, via une demande auprès de la MDPH.

Une cartographie des établissements non médicalisés est disponible sur le document suivant :

**Cartographie des établissements et services Handicap & Vieillissement en Deux-Sèvres**



✿ **Il existe deux MAPHA dans les Deux-Sèvres :**

**Résidence de l'Autise**

12 TER Route de Serzay  
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE  
05 49 06 28 90

**Résidence Les Vignes**

73 Chemin de Chausseraie  
79250 NUEIL LES AUBIERS  
05 49 80 47 50



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

<https://adapei79.org/etablissement/mapha-residence-les-vignes/>  
<https://adapei79.org/etablissement/mapha-coulanges-sur-lautize/>

### 3. L'HÉBERGEMENT

Je ne peux pas ou plus vivre seul(e). J'ai besoin d'un lieu de vie adapté à mon rythme, vers quel type de logement puis-je me tourner ?



## Habitat intermédiaire

### \* Résidence autonomie

- Les résidences autonomie sont des logements adaptés pour les personnes âgées autonomes, qui souhaitent continuer à vivre chez elles tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé.
- Elles offrent un logement individuel, avec des services collectifs facultatifs qui favorisent le lien social, le bien-être et le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

### \* Résidence services

- Les résidences services proposent des appartements individuels, que je peux acheter ou louer, selon la formule choisie.
- Ces résidences comprennent aussi des espaces partagés .
- Des services en option et payants peuvent m'être proposés, ce qui me permet de vivre de façon autonome, tout en bénéficiant de confort et de sécurité.

	Résidence autonomie	Résidence services
	<b>Public</b>	Personnes âgées autonomes ou relativement autonomes à partir de 60 ans
	<b>Type de logement</b>	Des logements individuels avec des espaces collectifs
	<b>Services proposés</b>	Des services collectifs : restauration, ménage, animations...
	<b>Statut juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Majoritairement public ou associatif</li> <li>Établissements médico-sociaux régis par le code de l'action sociale et des familles</li> </ul>
	<b>Statut des occupants</b>	Résident avec contrat de séjour
	<b>Aides financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aides au logement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>aide personnalisée au logement (APL)</li> <li>allocation de logement sociale (ALS)</li> <li>aide sociale à l'hébergement (ASH)</li> </ul> </li> <li><b>Autres aides :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>aides des caisses de retraite</li> <li>allocation personnalisée d'autonomie (APA)</li> <li>aide-ménagère</li> </ul> </li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aides au logement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>aide personnalisée au logement (APL)</li> <li>allocation de logement sociale (ALS)</li> </ul> </li> <li><b>Autres aides :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>aides des caisses de retraite</li> <li>allocation personnalisée d'autonomie (APA)</li> <li>aide-ménagère</li> </ul> </li> </ul>

Je peux consulter les annuaires sur les sites :

Résidences autonomie : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-residences-autonomie/deux-sevres-79>  
Résidences service : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-residences-service/deux-sevres-79>

## 3. L'HÉBERGEMENT

Je ne peux pas ou plus vivre seul(e). J'ai besoin d'un lieu de vie adapté à mon rythme, vers quel type de logement puis-je me tourner ?



### Habitat intermédiaire

#### \* Village retraite

- Le village retraite est comme une résidence service avec des logements individuels regroupés au sein d'un environnement sécurisé, pensés pour répondre aux besoins des personnes âgées autonomes.
- Il offre un cadre de vie paisible et convivial, favorisant à la fois l'indépendance et le lien social, souvent en périphérie ou en cœur de petite ville.
- Un village retraite est souvent rattaché et à proximité d'un EHPAD.

#### \* Familles gouvernantes

- La Famille Gouvernante est une forme d'habitat inclusif pour des personnes en situation de handicap psychique lorsque vivre seul(e) n'est pas possible et que la vie collective en établissement n'est ni souhaitée, ni nécessaire.
- Elle combine logement, accompagnement à domicile et animation du quotidien, dans un cadre ordinaire.
- L'admission se fait sur orientation médico-sociale, avec une évaluation des besoins pour vérifier l'adéquation au dispositif.

#### \* Famille d'accueil

C'est un accueil au domicile d'une famille agréée par le Conseil Départemental.

Ce mode d'hébergement offre un cadre de vie familial.



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

<https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/les-personnes-agees/laccueil-familial-vivre-bien-entoure>  
<https://www.udaf79.fr/logement-et-cadre-de-vie/familles-gouvernantes/>

### 3. L'HÉBERGEMENT

#### Hébergements médicalisés

Je suis en situation de handicap et j'ai besoin d'un suivi médical régulier, vers quel type de logement m'orienter ?



##### \* Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

- Le FAM accueille des personnes en situation de handicap qui ont besoin d'aide dans leur vie de tous les jours et de soins réguliers. Elles sont accompagnées par une équipe de professionnels formés.
- Il offre une aide pour les gestes de la vie courante ainsi qu'un suivi médical régulier, sans surveillance continue.
- L'accueil peut être permanent, temporaire ou en journée, selon les besoins et les possibilités.



##### \* Contacts utiles

Une cartographie des établissements médicalisés est disponible sur le document suivant :

**Cartographie des établissements et services Handicap & Vieillissement en Deux-Sèvres**



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :  
**FAM** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15255>  
**MAS** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2006>



### 3. L'HÉBERGEMENT

#### Hébergements médicalisés

##### Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

###### \* L'EHPAD, c'est quoi ?

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, présentant une perte d'autonomie avec un GIR 1 à 4.

C'est une structure médicalisée qui propose :

- des soins médicaux et paramédicaux réguliers,
- une aide dans les gestes de la vie quotidienne,
- des activités sociales, culturelles ou thérapeutiques pour maintenir le lien social et l'autonomie.

**Une cartographie des EHPAD est disponible sur le document suivant :**

**Cartographie des établissements et services Handicap & Vieillissement en Deux-Sèvres**



Je ne peux plus rester seul(e)  
chez moi et j'ai besoin d'un lieu de vie  
adapté, avec des soins et de l'aide au  
quotidien, vers quel type  
de logement aller ?



###### \* Quels types d'accueil ?

L'EHPAD peut proposer plusieurs modalités d'accueil, en fonction des besoins de la personne :

- Accueil temporaire
- Accueil de jour
- Accueil permanent

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, présentant une perte d'autonomie avec un GIR 1 à 4.

**Des dérogations sont possibles pour les personnes n'ayant pas encore 60 ans.**



Je peux consulter l'annuaire des EHPAD sur le site :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-comparateur-de-prix-et-restes-a-charge?departement=deux-sevres-79#container-result-query>

### 3. L'HÉBERGEMENT

#### Hébergements médicalisés

J'ai un handicap et j'avance en âge, où puis-je vivre en sécurité, avec un accompagnement adapté ?



#### Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)

L'UPHV est un espace au sein d'un EHPAD pour les personnes en situation de handicap de **55 ans et plus**.

L'UPHV propose un accompagnement adapté au handicap et au vieillissement, dans un cadre sécurisé, avec une équipe dédiée.



#### Je peux être accueilli(e) en UPHV si :

- J'ai 55 ans ou plus,
- Je suis en situation de handicap reconnue par la MDPH,
- J'ai une autonomie réduite qui nécessite un accompagnement quotidien,
- Mon état ne nécessite pas de soins hospitaliers lourds,
- Je suis capable de vivre en collectivité,
- J'ai une préconisation de la MDPH.

### 3. L'HÉBERGEMENT

J'ai un handicap et j'avance en âge, où puis-je vivre en sécurité, avec un accompagnement adapté ?



#### Hébergements médicalisés

#### Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)

EHPAD	Adresse	Nombre de places	Contact
<b>Les Lauriers Roses</b>	87 Rue Duguesclin 79170 CHIZE	14	05.49.06.66.00
<b>Notre Maison</b>	Rue des Grands Murs 79800 LA MOTHE SAINT HÉRAY	6	05.49.05.00.38
<b>La Rosée d'Antan</b>	29 Rue du Docteur Laffitte 79110 CHEF-BOUTONNE	6	05.49.29.81.16
<b>Les Bleuets</b>	1 Place des Passereaux 79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE	6	05.49.72.61.60
<b>Aliénor d'Aquitaine</b>	6 Route de Serzay 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE	6	05.49.06.18.98
<b>Sainte Famille</b>	1 Rue Jeanne Maslon 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	9	05.49.65.60.95
<b>Notre-Dame de Puyraveau</b>	Lieu dit Puyraveau 79220 CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	6	05.49.25.80.71
<b>Clodomir Arnaud</b>	2 Impasse Le Superot 79270 LA ROCHENARD	10	05.49.04.80.61
<b>Résidence La Plaine</b>	3 Boulevard des acacias 79390 THENEZAY	6	05.49.63.01.74

### 3. L'HÉBERGEMENT

Je vais entrer en EHPAD  
Quelles aides financières puis-je garder, modifier ou demander ?



## FICHE MEMO - Aides financières en établissement d'hébergement

### ✓ Aides que je peux obtenir et/ou garder

#### APA – Allocation Personnalisée d'Autonomie

- M'aide à payer une partie du tarif dépendance.
- Versée par le Conseil départemental.

#### AAH – Allocation Adulte Handicapé

- Je peux la garder, sauf si l'aide sociale paie tout l'hébergement.

#### Ma retraite

- Si je suis concerné(e), je conserve ma retraite.

### 💡 Aides que je peux obtenir ou voir modifiées

#### ASH – Aide Sociale à l'Hébergement

- Si je n'ai pas les moyens de payer l'EHPAD, je peux demander l'ASH auprès du Centre communal d'action sociale CCAS, à condition que l'établissement soit habilité à ce type d'aide.

#### Réduction d'impôts

- Je peux déduire jusqu'à 25 % de certains frais d'hébergement sur ma déclaration de revenus.



### Les aides qui peuvent changer

#### PCH – Prestation de Compensation du Handicap

- Continue en hébergement permanent (sauf accueil temporaire ou de jour).

#### Aides au logement (APL/ALS)

- L'APL est l'aide personnalisée au logement versée sous conditions, et si l'EHPAD est conventionné.
- L'ALS est l'allocation de logement sociale versée sous conditions, et si l'EHPAD n'est pas conventionné.



### Qui peut m'accompagner ?

- Conseil Départemental (CD)
- Maison départementale des solidarités (MDS)
- L'association tutélaire (si concerné)
- Centre communal / intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS)



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaires-et-services/fiches-pratiques/fiche-pratique-les-aides-financieres-pour-vivre-en-ehpad>

## 3. L'HÉBERGEMENT

### Autres modalités d'accueil

J'ai besoin temporairement d'un temps de repos pour moi ou pour mes proches... Quelles solutions ?



#### Différents types d'accueil s'offrent à moi :



**L'accueil de jour** : Je peux passer la journée dans un établissement, une ou plusieurs fois par mois. Cela me permet de participer à des activités, de voir du monde et de bénéficier d'un accompagnement adapté. Certains accueils de jour sont spécialement pensés pour les personnes désorientées.



**L'accueil de nuit** : Cela me permet de passer des nuits en établissement, en toute sécurité et de revenir à mon domicile la journée.



**L'accueil temporaire** : Il permet de m'accueillir pour un séjour de quelques jours (90 jours par an maximum) pour répondre à des difficultés passagères, ou pour préparer mon entrée en hébergement permanent.

## 4



## LA VIE SOCIALE

- 34 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
- 35 Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**
- 36 Centre Socio-Culturel (CSC)**
- 37 Démarche Un Avenir Après le Travail (UAAT)**

## 4. LA VIE SOCIALE

### Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Si je suis adulte, en situation de handicap, et que je vis chez moi ou dans un logement autonome, le SAVS peut m'aider à rester autonome.

**Pour en bénéficier, je dois faire une demande auprès de la MDPH.**

C'est la CDAPH qui décidera si je peux avoir ce type d'accompagnement.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/savs>

Je vis chez moi et j'ai besoin d'un peu d'aide dans mon quotidien... Quel service peut m'accompagner ?



Coordination avec les services médico-sociaux, sociaux et sanitaires.

Accompagnement dans le projet de vie :

- formation,
- travail,
- loisirs, etc.

**EN QUOI LE  
SAVS PEUT  
M'AIDER ?**

Soutien à la vie sociale et relationnelle

Aide à la gestion du quotidien :

- courses (avec un service d'aide à domicile),
- démarches administratives,
- logement,
- santé...



## 4. LA VIE SOCIALE

### Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

Je veux sortir de l'isolement,  
rencontrer d'autres personnes,  
participer à des activités dans un lieu  
bienveillant...



#### \* Le GEM, c'est quoi ?

Un GEM est un **lieu de rencontre, d'écoute et d'activités**, animé par un professionnel, pour des personnes en situation de fragilité psychique.

Chacun y vient librement, pour rompre l'isolement, échanger avec d'autres, partager des activités et reprendre confiance.

#### \* Pour qui ?

Les GEM accueillent :

- Des personnes adultes en situation de handicap psychique, cérébrolésées ou de troubles du neurodéveloppement.
- Des personnes isolées, ou fragilisées par un parcours de vie difficile,
- Des personnes en situation de handicap vieillissantes, souhaitant garder un lien social.



Pour en savoir plus, je peux consulter le site :  
<https://www.handicap.gouv.fr/ouverture-des-groupes-d-entraide-mutuelle>

#### \* Que propose un GEM ?

- Un accueil convivial, sans jugement,
- Des activités variées : cuisine, sorties, ateliers créatifs, sport, bien-être, etc.
- Des temps d'échange et de parole,
- Une participation à la vie associative (les adhérents peuvent proposer, organiser, décider).

#### \* Comment y aller ?

- Une prise de contact suffit pour venir rencontrer l'équipe et les membres.
- Pour trouver le GEM le plus proche de chez moi, je peux consulter la liste départementale auprès de la MDPH ou du DAC 79.

Une cartographie des GEM est disponible sur le document suivant :

**Cartographie des établissements et services du handicap des Deux-Sèvres**



## 4. LA VIE SOCIALE

### Centre Socio-Culturel (CSC)

Je veux sortir de l'isolement,  
rencontrer d'autres personnes,  
participer à des activités dans un lieu  
bienveillant...



#### \* Le CSC, c'est quoi ?

Le CSC est un **lieu de rencontre et d'activités**, animé par des professionnels de l'animation.  
Il offre un espace d'accueil et d'écoute ouvert à tous.

Il propose des activités variées, adaptées à mes envies et à mes besoins : tricot, peinture, musique, marche, sport...

#### \* Pour qui ?

Toute personne souhaitant rencontrer du monde, participer à des activités et participer à la vie de son quartier.

#### \* Où sont les CSC ?

Il y 24 CSC dans les Deux-Sèvres.  
Chaque CSC est rattaché à un quartier précis.

#### \* Comment y aller ?

Je n'ai pas besoin de prendre rendez-vous pour y aller.

J'y vais ou je téléphone une première fois si je souhaite participer à une activité, ou si je souhaite simplement avoir plus d'informations.



Pour avoir les coordonnées de tous les CSC du département, je peux consulter le site :

<https://csc79.centres-sociaux.fr/files/2023/04/LISTE-C.S.C.-79.pdf>

## 4. LA VIE SOCIALE

### Démarche “Un Avenir Après le Travail” (UAAT)

Si j'ai 50 ans ou plus et que je travaille en ESAT, je peux être accompagné(e) par un professionnel pour préparer ma retraite.

Des partenaires locaux sont là aussi pour trouver des solutions près de chez moi.



Pour en savoir, je peux consulter le site :

<https://www.avenir-esat.org/annuaire/274-poitou-charentes>



Se préparer à la retraite après un parcours en ESAT...



Il peut m'aider à rester en bonne santé et à continuer mes soins



**EN QUOI L'ANIMATEUR RETRAITE PEUT M'AIDER ?**

Il peut m'aider à participer à la vie sociale : associations, activités, sorties...



Il peut m'accompagner dans mes démarches administratives ou juridiques



Si je suis en foyer d'hébergement, il peut m'aider à trouver un logement qui me convient après l'ESAT



## 5



## LE SOUTIEN AUX AIDANTS

- 39 Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants (PFR)**
- 40-42 Associations pour du répit aux aidants**

## 5. LE SOUTIEN AUX AIDANTS

### Plateformes d'Accompagnement et de Répit pour les aidants (PFR)

La Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants s'adresse à tous les proches aidants de personnes présentant une maladie neuro-développementale ou un cancer, et aux aidants de personnes âgées de plus de 60 ans présentant une dépendance.



Pour en savoir plus vous pouvez consulter les sites :

[soutenirlesaidants.fr](http://soutenirlesaidants.fr)

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-points-d-information-et-plateformes-de-repit?departement=deux-sevres-79#container-result-query>

Besoin de repos,  
d'écoute, de soutien dans mon  
rôle d'aidant ?  
Des solutions existent pour me  
soulager au quotidien.



Un contact unique  
**0809 109 109**  
prix d'un appel local

La PFR peut m'orienter vers les dispositifs d'aides adaptés

Elle peut m'informer sur ce qui existe pour les aidants

Un professionnel de l'équipe évalue les besoins de l'aidant et lui propose un accompagnement personnalisé

En quoi la PFR peut m'aider ?

La PFR peut m'apporter du soutien et de l'écoute en tant qu'aidant (en groupe ou individuellement)

La PFR peut me proposer du lien social si je suis aidant (activités et séjours)

La PFR peut proposer des solutions de répit à domicile ou en structure

## 5. LE SOUTIEN AUX AIDANTS

### Associations pour du répit aux aidants

Voici une liste **non exhaustive** d'associations qui sont à mon écoute pour me proposer des activités à destination des aidants et/ou des aidés.  
Je peux les contacter pour avoir plus d'informations.

Besoin de repos,  
d'écoute, de soutien dans mon rôle d'aidant ?  
Des solutions existent pour me soulager au quotidien.



STRUCTURES	ADRESSES	CONTACTS
<b>ADAPEI</b> Association départementale de parents et d'amis de personnes handicapées mentales	14 Bis rue d'Inkermann 79000 NIORT	05 49 65 16 07
<b>ALEPAN</b> Association de loisirs éducatifs pour les personnes avec autisme dans le Niortais	44 Rue des Justices 79000 NIORT	06 33 27 97 15
<b>APF France Handicap</b> Association des paralysés de France	23 Rue Henri Sellier 79000 NIORT	05 49 73 52 14 / 05 46 30 46 60
<b>Appui&amp;Vous 79</b>	12 Rue de l'Angélique 79000 BESSINES 13 Rue de Brossard 79200 PARTHENAY	05 49 33 55 13 05 49 65 09 10

## 5. LE SOUTIEN AUX AIDANTS

### Associations pour du répit aux aidants

Voici une liste **non exhaustive** d'associations qui sont à mon écoute pour me proposer des activités à destination des aidants et/ou des aidés.  
Je peux les contacter pour avoir plus d'informations.

Besoin de repos,  
d'écoute, de soutien dans mon rôle d'aidant ?  
Des solutions existent pour me soulager au quotidien.



STRUCTURES	ADRESSES	CONTACTS
<b>Autisme Deux-Sèvres</b>	12 Rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	07 68 35 66 23
<b>Mélioris</b>	493 Avenue de Paris 79000 NIORT	05 49 32 39 39
<b>UDAF</b> Union départementale des associations familiales	171 avenue de Nantes 79000 NIORT	05 49 04 76 76
<b>UNAFAM</b> Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques	40 Avenue Charles De Gaulle 79000 NIORT	05 49 65 16 07

## 5. LE SOUTIEN AUX AIDANTS

### Associations pour du répit aux aidants

Voici une liste **non exhaustive** d'associations qui sont à mon écoute pour me proposer des activités à destination des aidants et/ou des aidés.  
Je peux les contacter pour avoir plus d'informations.

Besoin de repos,  
d'écoute, de soutien dans mon rôle d'aidant ?  
Des solutions existent pour me soulager au quotidien.



STRUCTURES	ADRESSES	CONTACTS
<b>France Alzheimer</b>	175 Rue du Fief Joly 79000 NIORT	05 49 77 82 19
<b>France Parkinson</b>	3 Route des Bois Bilazais 79100 PLAINE-ET-VALLEES	06 65 98 96 32
<b>Les Parkinsoniens des Deux-Sèvres</b>	173 Avenue de Nantes 79000 NIORT	05 49 65 18 89



Pour en savoir plus, je peux consulter les sites :

**PFR Nord 79** : <https://www.soutenirlesaidants.fr/plateforme-d-accompagnement-et-de-repit-nord-deux-sevres/partenay>

**PFR Sud 79** : <https://www.soutenirlesaidants.fr/plateforme-conseils-pour-l-autonomie-association-appui-vous-sud-deux-sevres-groupe-hospitalier-et-medico-social-du-haut-val-de-sevre-et-du-mellois/saint-maixent-l-ecole>

# CONTACTS UTILES



STRUCTURES	ADRESSES	CONTACTS
DAC 79 Dispositif d'Appui à la Coordination	12 Rue de l'Angélique 79000 BESSINES  13 Rue de Brossard 79200 PARTHENAY	0809 109 109
PFR 79 Plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants	13 Rue du Panier Fleuri 79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE  13 Rue de Brossard 79200 PARTHENAY	0809 109 109
MDPH 79 Maison départementale des personnes handicapées	68 Rue Alsace Lorraine 79000 NIORT	05 49 04 41 30

Des cartographies des établissements et services du handicap adulte et de l'avancée en âge sont disponibles.

Elles me permettent de les situer dans le département.

Cette cartographie est disponible sur le site [www.dac-79.fr](http://www.dac-79.fr).

Cartographie des établissements et services Handicap & Vieillissement en Deux-Sèvres



 Un contact unique  
0809 109 109  
prix d'un appel local

Le GCSMS Appui&Vous 79  
remercie l'ensemble des partenaires ayant contribué à l'élaboration de cet annuaire.

Avec le soutien financier de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) des Deux-Sèvres.



## GCSMS Appui&Vous 79

12 Rue de l'Angélique  
79000 BESSINES

13 Rue de Brossard  
79200 PARTHENAY

